

COMITE DIRECTEUR du 17 décembre 2018

Le lundi 17 décembre 2018 à 14h00, les membres du comité directeur du CRE se sont réunis à Corte dans la salle de réunion du Centre de Promotion Sociale.

Présents :	Invité :	Absents :
<ul style="list-style-type: none">▪ Dominique SBRAGGIA▪ Sylvie CAMADINI▪ Laurent DUBORGET▪ Josiane FILIPPI▪ Sandrine MATTEI▪ Philippe OUVRIER-BUFFET▪ Jennifer PANCRAZI▪ Laëtitia TAILLADE	Rose-Marie FLACH	<ul style="list-style-type: none">▪ René BOUSQUET▪ Marie-Line COPPOLANI▪ Joël POLI

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 17 septembre 2018
2. Point financier et approbation des comptes annuels
3. Approbation du rapport d'activités du CRE 2017/2018
4. Mise en place d'un registre de suivi du matériel
5. Attribution du Championnat Régional de Dressage
6. Validation du calendrier sportif 2019
7. Dossiers en cours
8. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 17 septembre 2018

La chargée de mission, Shana HAJDER, fait part à Laurent DUBORGET qu'elle n'a pas reçu le bon pour pouvoir de René Bousquet, il ne sera donc pas excusé.

Jennifer PANCRAZI remarque une erreur sur le point 4-I Approbation des règlements 2019 – Règlement Dressage.

Il convient de rédiger :

« Pour accueillir la finale du championnat 2019, le centre équestre devra avoir organisé à minima un concours officiel durant la saison précédant le championnat » et non pas « **deux** concours officiels au cours des **trois** dernières saisons précédant le championnat ».

Ces modifications étant apportées, le procès-verbal du comité directeur du 17 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Point financier et approbation des comptes annuels

Rose-Marie FLACH, la commissaire aux comptes, fait un état des immobilisations et suggère au Comité de procéder à un inventaire du matériel lui appartenant.

Elle précise que les subventions octroyées pour l'année civile ont été réparties au prorata sur la fin de l'année 2018 (1er septembre au 31 décembre).

Shana HAJDER, la chargée de mission, ajoute que les championnats régionaux s'étant déroulés après clôture de l'exercice comptable (TREC, Endurance, Western), soit du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, ne sont pas comptabilisés dans celui-ci bien que figurant au budget prévisionnel dudit exercice.

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes présentés font ressortir un excédent de 8 905 euro.

Les membres du Comité Directeur proposent d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/08/2018 au budget prévisionnel de l'exercice 2018/2019 à hauteur de 4000 euro et aux réserves de l'association à hauteur de 4905 euro.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 août 2018 sont approuvés à l'unanimité.

Rose-Marie FLACH, la commissaire aux comptes, présente une synthèse de son intervention sur les comptes clos au 31 août 2018.

3. Approbation du rapport d'activités du CRE

Shana HAJDER, la chargée de mission, présente le rapport d'activités du CRE pour l'exercice 2017/2018.

Le document est approuvé à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

4. Mise en place d'un registre de suivi du matériel

Les membres du Comité Directeur, sur indication de la commissaire aux comptes, décident de mettre en place un registre de suivi du matériel. Chaque commission doit établir une clause de gestion du matériel propre à sa discipline au sein de son règlement. Cette clause doit, entre autre, faire mention des lieux de stockage et stipuler que les frais de matériel endommagé doivent être supportés par l'assurance de l'organisateur de la manifestation. Par ailleurs, une fiche de retrait/restitution faisant un état des lieux détaillé du matériel devra être dûment complétée, signée et renvoyée au CRE sans délais à chaque emprunt. Le CRE se donnera les moyens de vérifier, une fois par an, les conditions de stockage du matériel.

Le Président, Dominique SBRAGGIA, suggère que le matériel soit proposé à la location pour une somme qui serait consacrée à l'entretien de celui-ci. Les membres du Comité Directeur en désaccord ont procédé au vote. A la question : êtes-vous Oui ou Non d'accord pour mettre en place la location du matériel, les membres du Comité Directeur ont répondu :

Dominique SBRAGGIA : OUI

Sylvie CAMADINI : NON

Laurent DUBORGET : NON

Josiane FILIPPI : OUI

Sandrine MATTEI : NON

Philippe OUVRIER-BUFFET : NON

Jennifer PANCRAZI : NON

Laëtitia TAILLADE : NON

Le CRE continuera donc à mettre le matériel à disposition des organisateurs gratuitement.

5. Attribution du Championnat Régional de Dressage

Suite à l'appel à candidature lancé par le CRE, deux établissements se sont portés candidats à l'organisation du Championnat Régional de Dressage 2019:

- le centre équestre du Domaine d'Anghione
- l'écurie de Valendella

Le centre équestre du Domaine d'Anghione ayant organisé le Championnat Régional de Dressage il y a quatre ans, les membres du Comité Directeur attribuent l'organisation de celui-ci à l'écurie de Valendella qui ne l'a jamais organisé.

6. Validation du calendrier sportif 2019

Le calendrier sportif 2019 est validé à l'unanimité à l'exception du Championnat Régional de Hunter en date des 9 et 10 juin sur la foire régionale de Cavall'in Festa.

7. Dossiers en cours

I- Validation des règlements

Le projet de règlement Hunter 2019 est refusé.

Suite au désaccord des organisateurs sur le souhait de la commission d'organiser le Championnat Régional sur le site de Cavall'in Festa, le CRE lancera un appel à candidature.

A cet appel à candidature, pourront répondre tous les organisateurs de concours Hunter et non pas seulement les organisateurs ayant organisé des concours Hunter comprenant des épreuves amateur.

II- Projet indice de fiabilité des organisateurs

Le projet d'indiquer les organisateurs par des étoiles est retenu par les membres du Comité Directeur. Toutefois, le projet nécessitant réflexion sur son fonctionnement, il sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

III- Projet bulletin trimestriel

Le projet de mettre en place un bulletin trimestriel édité par le CRE et diffusé par voie électronique est retenu. Toutefois, ce projet nécessitant du temps et ne représentant pas une priorité, il sera remis à l'ordre du jour en temps voulu.

IV- Projet loi Aillagon

Le Président, Dominique SBRAGGIA, présente la loi AILLAGON du 1er août 2003.

Laëtitia TAILLADE précise qu'afin de bénéficier d'un mécénat, une association quelle qu'elle soit, doit se faire reconnaître d'intérêt général.

Les entreprises qui choisissent de soutenir un projet bénéficient de 66 % de déduction fiscale.

Les membres du Comité Directeur conviennent que les commissions se voyant recevoir un mécénat financier suite à leur travail pourront bénéficier librement de la somme octroyée via le CRE.

V- Projet 1 licence/1 euro

Le Président, Dominique SBRAGGIA, présente le projet 1licence/1 euro.

Ce projet a pour objectif d'encourager les clubs à augmenter l'effectif de leurs licenciés. Cette subvention serait attribuée sous forme d'aide pour l'achat de petit matériel de sellerie ou d'écurie (matériel de pansage, brides, sangles, étriers, étrivières, balais, ratisses, pelles, etc.) sur présentation de factures d'achats. Conditions d'éligibilité : avoir au minimum un enseignant permanent et trente licenciés.

Les membres du Comité Directeur donnent un avis favorable à ce projet qu'il convient de chiffrer avant de l'attribuer au prochain budget prévisionnel .

VI- Demande de dérogation définitive auprès de la FFE

Un courrier a été adressé à la Fédération Française d'Équitation afin d'obtenir une dérogation définitive et de pouvoir sélectionner les cavaliers pour les championnats de France au même titre que les territoires d'outre mer. La FFE a indiqué qu'une demande de dérogation définitive reviendrait à un changement de règlement. Or, ce dernier est destiné à régir les cas généraux.

Dans l'état actuel du règlement il appartient au CRE CORSE de faire les demandes de dérogation chaque année avant les championnats concernés.

7. Questions diverses

I- Règlement du calendrier sportif

Le règlement du calendrier sportif sera mis à l'ordre du jour lors du prochain Comité Directeur sur demande des membres du Comité Directeur.

II- Bureau du CRE

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité la suppression définitive de la location du bureau situé au centre équestre EQUILOISIRS FAE, pont de Papineschi, 20250 CORTE.

III- Commission Vie des Clubs

Les membres du Comité Directeur souhaitent mettre en place une commission Vie des Club. Elle sera axée sur les écoles d'équitation et chargée, entre autre, du bon déroulement du calendrier des concours CSO club.

Un appel à candidature sera lancé par le CRE afin d'informer les personnes intéressées pour intégrer la commission.

IV- Location d'un boxe de stockage

Le Président, Dominique SBRAGGIA, propose de louer un boxe de stockage afin d'y remiser les archives du CRE. Les membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité sous réserve de présentation de devis.

V- Épreuves CRE

Les membres du Comité Directeur souhaitent que les épreuves CRE apparaissent sur les avant programmes et soient annoncées au micro lors des compétitions. Les prix des épreuves CRE seront remis par un élu dans la mesure du possible.

Il convient également que les organisateurs précisent les épreuves qualificatives pour les Championnats de France.

VI- Organisation des formations

Les membres du Comité Directeur indiquent que les billets d'avion des divers intervenants doivent être achetés par le CRE lorsque le lieu de la formation est déterminé.

Les membres du Comité Directeur rappellent qu'un appel à candidature doit être lancé afin de définir le lieu pour chaque formation.

Les membres du Comité Directeur décident d'autoriser les établissements équestres à profiter de la venue d'un formateur sollicité par le CRE aux conditions suivantes :

- la structure d'accueil doit assurer les frais de restauration et d'hébergement de l'intervenant.
- les sites sur lesquels les prestations se déroulent doivent varier autant que possible.

Les membres du Comité Directeur votent l'achat d'un rétroprojecteur qui sera mis à disposition.

VII- Convention CRE/M. Laurent DUBORGET

M. Laurent DUBORGET, secrétaire adjoint du CRE CORSE, a obtenu le statut de chef de piste national élite, ce qui lui permet de dispenser les formations. Aussi, une convention sera mise en place entre les deux parties afin d'écarter tout litige.

VIII- Indemnisation des bénévoles

Le Président, Dominique SBRAGGIA, propose la mise en place de commissions de travail temporaires pouvant prétendre à une indemnisation. Les membres du Comité Directeur rejettent la suggestion.

IX- Rappel du fonctionnement du CRE

Le Président, Dominique Sbraggia, rappelle que le CRE est régit par ses statuts et son règlement intérieur. Ces documents sont consultables et disponibles en téléchargement sur le site du CRE CORSE. L'article 11 – B du règlement intérieur stipule le fonctionnement des commissions :

Les diverses commissions, permanentes ou temporaires, ont un rôle consultatif : avant de devenir exécutoires, leurs propositions doivent être approuvées par le Président du CRE, par le Bureau ou par le Comité directeur, selon qu'elles entrent dans les attributions de l'un ou de l'autre. Chaque année les commissions permanentes sont orientées par le Président du CRE selon la ligne générale de la politique du CRE pour la conduite de leurs travaux. Les décisions fixant les diverses commissions, leur composition, leur rôle ainsi que les modifications pouvant y être apportées sont publiées par l'organe officiel du CRE. Par ailleurs, le Président du CRE institue les commissions prévues par la réglementation et les lois en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dominique SBRAGGIA
Président

Josiane FILIPPI
Secrétaire générale